



Des nouvelles de vos comités : De la relève à l'équité

Au Syndicat de Champlain, nous avons la chance d'avoir des membres qui s'impliquent. Cette implication passe, entre autres, par nos comités qui proposent une floraison de projets qui enrichissent la vie démocratique et syndicale de l'ensemble des membres de Champlain. Récemment, le comité des jeunes et le comité d'action féministe ont pris part à des réseaux, mettant en lumière l'importance de l'implication syndicale et la lutte pour une société plus juste et équitable.

Comité des jeunes

Les membres du comité des jeunes avaient rendez-vous à Québec, le 6 février dernier, pour leur 2^e réseau. Durant cet événement, plusieurs enjeux touchant les jeunes ont été abordés, de l'immigration et la francisation à l'intelligence artificielle. En voici un résumé.

Depuis 2016, on remarque une recrudescence des conflits armés dans le monde. Ces conflits et les changements climatiques sont deux raisons majeures qui poussent des gens à quitter leurs pays. C'est donc naturellement que Marie-Sophie Villeneuve, conseillère à la Centrale, a présenté une conférence sur les enjeux d'immigration et de francisation, des sujets qui touchent directement le Québec.

« La rhétorique anti-immigration est utilisée par les politiciens pour masquer les vrais problèmes et se hisser au pouvoir. Pourtant, ce sont ces mêmes politiciens qui établissent les seuils.

Pendant ce temps, on dépense des millions pour recruter à l'étranger alors que nous avons des milliers de personnes immigrantes réfugiées ici qui ont de la difficulté à recevoir leur citoyenneté et qui pourraient éventuellement représenter une main-d'œuvre intéressante si elles étaient mieux accompagnées. »

Suite en page 4



Une avalanche législative pour noyer les débats

Édito du président

L'année civile vient de commencer, mais le calendrier fait bien les choses pour le gouvernement Legault qui persiste et s'entête à sortir des projets de loi qui mettent en péril les services publics et les droits des travailleuses et des travailleurs. Avec les projets de loi n°47, n°89 et n°94, il enchaîne les réformes dans une avalanche législative qui noie le débat démocratique et étouffe toute opposition publique avant qu'elle n'ait pu réagir. À ces sorties multiples, s'ajoute le dévoiement du très décevant budget 2025-2026.

Si les dernières négociations menées ont montré quelque chose, c'est que la CAQ ne peut pas tout nous imposer sans résistance de notre part. Rusé, le gouvernement en a pris bonne note ! Maintenant, le ministre du Travail s'emploie à modifier les règles du jeu, notamment par le biais du [projet de loi n°89](#) qui vient restreindre le droit de grève.

Avec les potentielles restrictions excessives que son projet contient, le gouvernement subtiliserait l'un des derniers outils dont dispose le personnel de l'éducation pour maintenir un équilibre du rapport de force.

Ce n'est pas qu'anticonstitutionnel, cela crée un conflit d'intérêt majeur : En tant que législateur et négociateur, le gouvernement s'arrange pour reprendre par des moyens détournés ce qu'il n'a pas réussi à obtenir à la table des négociations. Cette concentration du pouvoir est malsaine, dangereuse et ne protège pas le bien-être de la population.

Le projet n°94 est bien couvert par ma collègue Geneviève dans sa *Lettre attachée*, mais qu'en est-il du [projet de loi n°47](#) ? Celui-ci vise à renforcer la protection des élèves, objectif que nous partageons évidemment à 100 %. C'est plutôt dans

les détails qu'il y a un problème, notamment dans les questions d'interprétation de la loi comme elle est écrite présentement.

Poudre aux yeux ! Le budget 2025-2026, « Pour un Québec fort », ne nous trompera pas non plus... Il est décevant et fragilise le réseau de l'éducation. La CAQ prétend « améliorer les services offerts aux Québécois ». Quand on prend le temps de l'analyser, on voit bien que le terrain est préparé pour une nouvelle période d'austérité. Notez bien qu'il n'y a aucun recul direct sur le financement en éducation si l'on s'abstient de compter les coupures demandées aux centres de services scolaires cette année. Mais, la croissance des dépenses sera bien en dessous des besoins réels. Les experts sont unanimes : il y aura 2,2 % d'augmentation en 2025-2026, alors que le maintien des services en exigerait au moins 4,7 %.

Paradoxalement, le gouvernement annonce vouloir « consolider » la francisation et « mettre en valeur la culture et l'identité québécoise ». Pourtant, il a lui-même sabré violemment dans les réseaux de francisation l'an dernier, mettant au chômage 350 collègues enseignants et fermant la porte des cours à près de 10 000 personnes immigrantes.

Avec ses façons de faire, le gouvernement nuit au débat public. Dans la forme, ses projets de loi sont souvent inutiles. Sur le fond, il déconstruit des années de luttes syndicales en plus de mentir comme un arracheur de dents en prétextant vouloir protéger la population. Je refuse que nous soyons spectateurs de cette dérive. Le Syndicat de Champlain protégera les droits de ses membres. Nous serons présents, mobilisés et vigilants pour défendre nos acquis. La lutte continue !

Jean-François Guilbault

Président du Syndicat de Champlain

« Tu te mets combien en Équité salariale ? »

Lors du dernier conseil général de la Centrale, nous avons eu droit à plusieurs présentations sur le dossier de l'équité salariale. Comme cette thématique nous a été présentée par un quiz, j'ai eu envie de vous proposer la même expérience. Si vous le voulez bien, explorons ensemble cet enjeu !

1- En quelle année le Québec a-t-il adopté la Loi sur l'équité salariale ?

a) 1990 b) 1996 c) 2001 d) 2018

2- Qui suis-je ? « Un salaire égal pour un travail équivalent (même valeur ou valeur comparable). »

a) Équité salariale b) Égalité salariale
c) Relativité salariale

3- Dans une petite entreprise de 15 personnes salariées, l'employeur compare la rémunération avec son plus grand compétiteur. Il décide de rémunérer ses personnes salariées 2 % plus élevé. Doit-il réaliser quand même un exercice d'équité salariale ?

a) Oui b) Non

4- Claire est caissière dans une épicerie. Elle passe ses journées debout derrière un comptoir. Est-ce que, dans le cadre d'un exercice d'équité salariale, le comité d'équité salariale doit prendre en considération cette situation ?

a) Oui, le système d'évaluation doit prévoir un sous-facteur d'efforts physiques b) Oui, c'est plus difficile pour une femme d'être debout c) Non

5- Quels sont les bénéfices qui découlent de la participation au comité d'équité salariale ?

a) Être partie prenante aux résultats des travaux b) Avoir une meilleure compréhension des emplois c) Atténuer les préjugés face à l'évaluation des emplois d) Toutes ces réponses

6- À quelle fréquence, un employeur doit-il évaluer le maintien de l'équité salariale ? Quel énoncé ne s'applique pas ?

a) Après l'exercice initial d'équité salariale
b) Périodiquement, aux cinq (5) ans
c) Selon la survenance d'événement dans l'entreprise

Pour les réponses, rendez-vous à la page 4.



Pour le Jour de la Terre : Boîtes à lunch sans déchets

« Le Jour de la Terre est une importante célébration environnementale par la société civile. Souligné le 22 avril, le Jour de la Terre est un événement annuel mondial durant lequel plusieurs manifestations ou actions soutenant la protection de l'environnement sont effectuées dans divers pays depuis 1970. »

C'est pourquoi, le comité Mouvement ACTES du Syndicat de Champlain organise l'action « Boîtes à lunch sans déchets » dans la semaine du 21 au 25 avril.

L'objectif est de faire un geste tout au long de cette semaine-là pour appuyer le Jour de la Terre. L'idée est de prendre conscience de ce qu'on met dans notre boîte à lunch et d'inviter l'ensemble du personnel des établissements à diminuer le plus possible le nombre de déchets qu'elle contient. Nous encourageons aussi les élèves à y participer. Il s'agit d'un geste tout simple, mais une fois multiplié, cela permet de prendre conscience de son empreinte écologique et peut contribuer à développer des habitudes de consommation plus saines.

Bien évidemment, si votre école décide d'embarquer dans ce projet écologique, prenez des photos et taguez le Syndicat de Champlain sur vos réseaux sociaux !

D'ailleurs, **chaque jour du 22 au 25 avril, une boîte à lunch écoresponsable sera tirée, par section, parmi les personnes qui auront publié et tagué le Syndicat de Champlain sur Facebook ou Instagram.** Nous annoncerons les gagnants à la fin de chaque journée sur nos réseaux sociaux. Cette initiative vise non seulement à récompenser les efforts des participants, mais aussi à mettre en valeur les bonnes pratiques. Ensemble, faisons de cette semaine une occasion de renforcer notre engagement envers la planète et de poser des gestes concrets pour un futur plus vert !

Obtenez des tarifs de groupe avantageux en assurance auto, habitation et entreprise

En savoir plus


laPersonnelle



Objet : Projet de loi n°94

Geneviève en lettre attachée

Renforcement de la laïcité dans le réseau de l'éducation : Une réponse aux dérives.

Semblerait-il que, dans notre société, nous éprouvions des difficultés avec le respect de certaines consignes établies pour le bénéfice du vivre-ensemble et que nos dérapages servent de prétexte aux autorités pour se doter de moyens rigoureux afin de faire appliquer les règles. En l'occurrence, le gouvernement élabore des projets de loi pour justifier l'application de son pouvoir coercitif sur la population. La loi visant à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives en est un exemple frappant.

Le grave événement survenu à l'école Bedford a mis en lumière les lacunes du système éducatif en matière de laïcité. Le rapport d'enquête a révélé un climat toxique et des comportements inacceptables, poussant le gouvernement à réagir. La CAQ a ainsi déposé le projet de loi n°94 proposant une série de modifications législatives visant à resserrer le cadre prévu en ce qui a trait à la laïcité au sein du système d'éducation québécois. Ce projet de loi est une réponse directe aux dérives observées, cherchant à garantir un environnement scolaire sain et sécuritaire tant pour les élèves que pour l'ensemble du personnel y œuvrant.

Le problème est que la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* ainsi que la *Loi sur la laïcité de l'État* prévoyaient DÉJÀ l'obligation de respecter les principes fondamentaux de la laïcité de l'État soit la séparation de l'État et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et la liberté de conscience et la liberté de religion, en plus de l'interdiction du port de signes religieux et l'obligation d'avoir le visage découvert à certaines personnes dans l'exercice de leurs fonctions. Ces lois donnaient DÉJÀ aux gestionnaires l'autorité d'appliquer ces principes pour permettre à quiconque d'évoluer dans un système fondé sur des valeurs démocratiques et égalitaires. Pourquoi alors n'ont-ils pas fait cesser la situation alors qu'ils en avaient les moyens ?

Quoiqu'il en soit, le gouvernement a saisi l'occasion pour renchérir et élargir la portée de ses restrictions, à la suite des quelques dérives médiatisées. À de nombreuses reprises, le projet de loi réfère aux conduites et pratiques attendues; il répète et insiste sur les obligations de faire respecter l'égalité entre les femmes et les hommes, les comportements exempts de considérations religieuses, l'interdiction du port de signes religieux et l'obligation d'être à visage découvert.

Pour le respect des fondements du système laïque, visant une offre de services éducatifs de qualité, universels et dispensés dans un milieu éducatif sain et sécuritaire, le projet de loi n°94 contraint aussi le personnel à fournir ses planifications annuelles conformément aux pratiques et régimes pédagogiques laïques et à utiliser exclusivement la langue française sur son lieu de travail. Il exige en plus des directions qu'elles fassent respecter l'ensemble des obligations prévues, par différents moyens, notamment l'évaluation annuelle du personnel.

La doléance, mise en évidence ici, repose sur le fait que toutes ces « nouvelles obligations » sont en fait DÉJÀ prévues par une panoplie de lois et de régimes politiques. Pourquoi alors la CAQ ressent-elle le besoin de les répéter, de les inclure partout, de renforcer ses règlements et de prescrire de nouveau ce qui doit DÉJÀ être impérativement effectué ? Est-ce parce que ceux qui en ont DÉJÀ l'autorité d'application ne le font pas ? Ne serait-il pas plutôt pertinent que le gouvernement utilise sainement son leadership pour s'assurer que les lois DÉJÀ en place soient appliquées dans les milieux plutôt que de rajouter des couches administratives ?

Le concept de laïcité au Québec repose sur une volonté que chacun sente qu'il a sa place au sein de la collectivité. La neutralité assure à tous la possibilité de vivre en paix et d'être traité dignement et de façon équitable. Le respect de la différence devrait être systématique. Ce sont là quelques-unes des valeurs, parmi bien d'autres, que le Syndicat de Champlain préconise et à travers lesquelles il s'assure de défendre les droits de tous les membres qu'il représente.

Geneviève Bourbeau
Coordonnatrice

Vos comités (suite)

À la suite des coupes en francisation, 350 enseignantes et enseignants ont perdu leur emploi et approximativement 10 000 personnes immigrantes ont perdu leur accès à la francisation. Sans cette francisation, il sera difficile d'obtenir leur résidence permanente, plaçant ainsi ces gens dans la précarité.

Les membres du comité ont également débattu d'enjeux d'homophobie et de transphobie dans le milieu de l'éducation. Ils ont pris connaissance des résultats d'une recherche, présentée par le Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale de Montréal (GRIS), qui démontre que l'intolérance des jeunes par rapport à la communauté LGBTQA+ est en hausse partout, mais surtout dans nos écoles. « En 2017, c'est 14 % des jeunes hommes qui n'étaient pas à l'aise avec l'idée que deux hommes homosexuels puissent fonder une famille. En 2023, c'est 31 % », nous informait Pierre-Alain Côté, membre du Comité des jeunes de la Centrale.

Le jour suivant, les participants du réseau ont pu se poser la question suivante : Comment l'IA redéfinit-elle nos emplois et nos interactions humaines ? En effet, des conférences ont permis de cerner non seulement le potentiel, mais également les limites de cette évolution technologique. Il est donc important de rester critique face à l'IA. Les échanges ont soulevé plusieurs enjeux éthiques en lien avec son utilisation. Éric Martin, professeur de philoso-

phie au Cégep de St-Jean-sur-Richelieu, a expliqué que l'informatisation de l'éducation est le reflet de l'informatisation de la société. Celle-ci aurait plusieurs impacts néfastes, notamment sur les apprentissages et sur la santé mentale (isolement, dépression, attentions des pairs, difficulté avec le contact visuel, etc.). Selon lui, l'IA pourrait apporter un déstabilisation cognitive et un appauvrissement de l'intelligence humaine.

Au niveau local, pour notre comité des jeunes Champlain, ce fut l'occasion d'explorer des stratégies pour attirer, retenir et mobiliser la relève. Notamment :

- En proposant des activités engageantes et stimulantes telles que des 5 à 7 informels, des soirées quiz ou d'improvisation.
- En prenant le pouls des jeunes à travers des sondages puisqu'il est essentiel d'être à l'écoute de leurs besoins et de leurs attentes.
- En abordant des sujets qui intéressent la relève syndicale d'après les résultats obtenus lorsqu'on les questionne.

Comité des femmes

L'équité homme-femme demeure une priorité sociétale qui nous concernent toutes et tous. C'est sur le thème « Agir sur la violence » que s'est ouvert le réseau d'action féministe CSQ, les 30 et 31 janvier derniers. Dès la première journée en après-midi, malgré un froid polaire, les membres du comité des femmes et du Syndicat de Champlain ont participé à une mobilisation à Montréal. Une centaine de militantes et de personnes alliées ont

marché solidairement jusqu'au bureau du ministre du Travail, Jean Boulet, pour exiger de lui qu'il accorde aux victimes de violence conjugale, hommes et femmes, 10 jours d'absences rémunérées supplémentaires.

Une trousse d'activités éducatives conçue avec le mouvement Ruban blanc et d'autres partenaires a été présentée par Isabelle Tremblay-Chevalier, conseillère de la CSQ. Cette trousse propose aux enseignantes et enseignants du secondaire des outils concrets pour aborder le consentement, les relations saines et la prévention de l'exploitation sexuelle.

De plus, un atelier sur la justice réparatrice a été donné par Chantal Lachance, une travailleuse sociale qui a travaillé plus de 20 ans à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et qui œuvre maintenant au Centre de services de justice réparatrice (CJSR). La justice réparatrice permet à une personne victime, à une personne ayant commis un acte criminel et parfois, à un membre de la communauté, de guérir ou d'apaiser des blessures, d'apprendre à se responsabiliser pour mieux se réinsérer socialement et réduire les risques de revictimisation ou de récidive.

Pour finir, les membres du comité ont découvert *Le petit guide illustré de la haine au Québec* qui rassemble les différents symboles haineux que l'on peut rencontrer dans nos milieux de travail et ce, sans en être conscients. Pour y jeter un œil : <https://guidehaine.org/>.

Réponses au quiz de la page 2 sur l'Équité

1-b) / 2-a) / 3-a) / 4-a) / 5-d) / 6-c)

Loin d'être un dossier réglé, les enjeux d'équité salariale n'ont jamais été aussi actuels. Cette lutte, engagée depuis plusieurs décennies, exige une vigilance constante, surtout face à la montée de la droite à l'échelle mondiale. Pour accéder aux explications plus détaillées des réponses ainsi qu'au quiz complet, rendez-vous sur notre site Internet dans la section *Nouvelles publications*.

Sandra Boudreau

Coordonnatrice

